

RAPPORT INVESTISSEMENT RESPONSABLE 2025

APICIL Mutuelle – GROUPE APICIL

Conformément à l'article 29 de la Loi Energie Climat

SANTÉ – PRÉVOYANCE | ÉPARNE ET SERVICES FINANCIERS | RETRAITE | SERVICES



1. Démarche générale

1.1 Résumé de la démarche

En accord avec sa Raison d'être, le Groupe APICIL et ses entités financières s'engagent à investir les fonds qui leurs sont confiés de manière durable et transparente. La politique d'investissement socialement responsable (ISR) se veut exigeante au regard de la bonne prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de qualité de la gouvernance (ESG) des émetteurs investis.

Celle-ci se fonde sur **4 volets : Exclusion, Sélection, Climat et biodiversité, Dialogue engagé.**

EXCLUSION

Un titre ne peut pas être acheté en direct si l'activité ou les comportements de l'émetteur sont jugés risqués ou incompatibles avec les valeurs du Groupe APICIL. Cela comprend des exclusions liées à son cœur de métier et son devoir de prévention (préservation de la santé et de l'intégrité des individus), des exclusions normatives et des exclusions relatives au climat et à la biodiversité. L'exclusion s'applique strictement lors de la décision d'investissement, et fait l'objet de revues régulières durant la période de détention du titre en portefeuille.

Sont exclus :

Les entreprises si :

- Elles ne respectent pas les Principes du Pacte Mondial
- Elles ont un lien avec les armes controversées¹
- Elles présentent une note de controverse de 0/10 selon MSCI²
- Leur chiffre d'affaires provient à plus de :
 - 2 % d'activités liées au tabac
 - 10 % d'activités liées à l'alcool
 - 10 % d'activités liées à certains hydrocarbures non conventionnels (gaz

¹ En conformité avec les conventions ratifiées par la France d'Oslo, d'Ottawa, sur les armes biologiques ou à toxines et sur l'interdiction des armes chimiques : armes à sous-munitions, mines antipersonnel et armes biologiques/chimiques. Le Groupe APICIL exclut également les armes à l'uranium appauvri, à laser aveuglant, au phosphore blanc ou blessant par des éclats non localisables.

² Soit une controverse très grave, non résolue et où l'entreprise est directement impliquée. Plus d'information dans l'annexe méthodologique.

de schiste, huile de schiste, sables bitumineux)³

- 5% d'activités liées à l'huile de palme pour un producteur ou distributeur direct (grossiste)
- 5% lié aux organismes génétiquement modifiés (OGM) pour un producteur ou distributeur direct (grossiste)
- Elles sont significativement exposées au charbon thermique :
 - Chiffre d'affaires provenant à plus de 10 % (extraction ou production)
 - Capacité de production d'électricité supérieure à 10 GW / an
 - Production de plus de 20 Mt / an
 - Entreprise développant de nouveaux projets charbon (infrastructure, mine ou centrale)

Évolution 2026

À partir de janvier 2026 :

- Modification du seuil lié au tabac :
 - Production de tabac : exclusion stricte
 - Distribution de tabac : jusqu'à 5% du chiffre d'affaires accepté
- Ajout d'une exclusion sur le divertissement pour adulte à 25% du chiffre d'affaires.

Les souverains si :

- Les 4 conventions internationales concernant les armes controversées (armes biologiques, armes chimiques, bombes à sous-munitions (Oslo) et mines anti-personnel (Ottawa)) n'ont pas été signées.
- Le score minimum attendu par le Groupe APICIL sur 6 indices internationaux n'est pas atteint⁴.

Enfin dans un effort de lutte **contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme**, la société de gestion interne exclut les pays de la liste noire du Groupe d'action

³ Les pétroles et gaz non conventionnels considérés sont les suivants : sables bitumineux, schistes bitumineux (dépôts riches en kérogène), gaz de schiste, pétrole de schiste, gaz de filon de charbon et méthane de gisement de charbon. Ne sont pas considérés : tous les types de production de pétrole et de gaz conventionnels, ainsi que l'Arctique onshore/offshore ou les eaux profondes.

⁴ Indice de performance environnementale, indice de développement humain, indice d'inégalité de genre, Global Slavery Index, Worldwide Governance Indicators, indice de perception de la corruption.

financière (GAFI) et les pays sous embargo ou sanctions économiques.

Le non-respect de l'une de ces conditions entraîne l'exclusion systématique à l'achat de l'État concerné.

SÉLECTION

Le Groupe APICIL se fixe des objectifs ambitieux quant aux caractéristiques environnementale, sociale et de qualité de la gouvernance des titres en portefeuilles.

Le recours aux services de l'agence de notation extra-financière MSCI permet de disposer d'informations qualitatives et quantitatives relatives à l'activité, l'engagement et le comportement de chaque émetteur. L'analyse est synthétisée par une note ESG s'étendant de 0 (moins bonne entreprise de son secteur) à 10 (meilleure entreprise de son secteur). Retrouvez plus d'information sur l'évaluation ESG de MSCI dans l'annexe méthodologique.

En 2025, cette sélection se traduit par 2 principes associés aux notations MSCI :

- **Seuil minimum de sélection d'un titre :** la note de l'entreprise pour chacun des piliers E, S et G doit être au moins de 3/10.
- **Objectif annuel par portefeuille :** en 2025, l'objectif est d'harmoniser la note ESG de chaque portefeuille à 6,7/10, avec un taux de couverture de 80 %. Pour cela, il est attendu que la moyenne des notes ESG des nouveaux investissements sur l'année soit supérieure à 7/10.

Pour les portefeuilles d'APICIL Mutuelle, la note moyenne à fin 2025 est de 7,3/10, avec un taux de couverture de 81%.

Évolution 2026

Le processus de sélection ESG se renforce avec :

- Une meilleure lisibilité du seuil quantitatif qui permet une exclusion finale de 20% de l'univers d'investissement*
- La mise en place d'une analyse qualitative interne complémentaire pouvant être réalisée donnant un avis favorable ou défavorable à l'investissement.

Ces évolutions permettent une meilleure appréciation de la valeur extra-financière des titres avant investissement.

**Cette réduction de l'univers résulte de l'application cumulée des exclusions définies précédemment, et sur l'application d'une note ESG minimale*

CLIMAT ET BIODIVERSITÉ

Conscient de l'urgence climatique et de la nécessité de protéger l'environnement, le Groupe s'engage en faveur d'une redirection écologique.

Conformément aux objectifs de l'Accord de Paris, le Groupe APICIL vise à ce que la trajectoire climatique des portefeuilles en fonds euros du groupe corresponde à une élévation de température **inférieure à 2°C d'ici 2050**, avec un objectif intermédiaire de 2,16°C à l'horizon 2030.

Cette année, la température, telle que calculée par MSCI, est de 2,2°C pour les portefeuilles d'APICIL Mutuelle.

Afin de réduire graduellement la température de ses portefeuilles, le Groupe APICIL a introduit trois grands objectifs :

- **Augmenter les investissements en faveur de la transition écologique et énergétique** (obligations vertes, actifs forestiers durables...),
- **Réduire les investissements ayant des impacts négatifs sur l'environnement** (principalement les énergies fossiles : gaz, charbon, pétrole),
- **Maitriser l'empreinte carbone et biodiversité des portefeuilles.**

Enfin, il est prévu un renforcement continu des exclusions jusqu'à un arrêt complet des nouveaux investissements liés au charbon thermique en 2030 pour les pays de l'Europe et de l'OCDE, et 2040 pour les pays hors de l'OCDE, avec une analyse au cas par cas pour le stock.

DIALOGUE ENGAGÉ

Un investisseur, par son influence, peut inciter les entreprises à faire progresser leurs pratiques environnementales, sociales ou de gouvernance. Le Groupe APICIL participe à cette dynamique en votant aux Assemblées Générales des entreprises en portefeuille et en dialoguant avec les sociétés, individuellement ou au travers d'initiatives collaboratives dédiées.

1.2 Informations des parties prenantes

Le Groupe APICIL souhaite sensibiliser à l'investissement responsable toutes ses parties prenantes :

- Une page internet dédiée à la [politique ISR](#) et une deuxième relative aux [publications d'informations en matière de durabilité](#) sont toujours accessibles en ligne et mettent à disposition les politiques et rapports annuels dédiés.

- Les équipes participent à des échanges de place, tels que les groupes de référence des PRI⁵ (francophone, droits humains...) et les commissions du CTIP⁶.

1.3 Mandats de gestion

Il est attendu des sociétés de gestion, dans lesquelles le groupe investi au travers de fonds ouverts, qu'elles aient une politique ISR formalisée.

Dans le cas où un nouveau mandat ou fonds dédié est mis en place, la politique ISR sera pleinement appliquée à ce nouveau périmètre.

1.4 Adhésion aux initiatives

En 2021 le groupe signe les PRI, initiative internationale en faveur de l'ISR, ancrant ainsi sa volonté d'intégrer pleinement l'investissement responsable dans les décisions quotidiennes de gestion et de viser les meilleures pratiques de place.

Le Groupe APICIL s'engage à respecter les principes suivants établis par les PRI :

- Nous prendrons en compte les questions ESG dans les processus d'analyse et de décision en matière d'investissement.
- Nous serons des investisseurs actifs et prendrons en compte les questions ESG dans nos politiques et pratiques d'investisseurs.
- Nous demanderons aux entités dans lesquelles nous investissons de publier des informations appropriées sur les questions ESG.
- Nous favoriserons l'acceptation et l'application des Principes auprès des acteurs de la gestion d'actifs.
- Nous travaillerons ensemble pour accroître notre efficacité dans l'application des Principes.

- Nous rendrons compte individuellement de nos activités et de nos progrès dans l'application des Principes.

En cohérence avec ces principes, le groupe aspire à être un investisseur actif et rejoint à cette fin des initiatives d'engagement actionnarial collaboratif :

- En 2021 : **Climate Action 100+** initiative portée par les PRI sur les enjeux climatiques, en tant que signataire « supporter ».
- En 2023 : **Advance**, initiative lancée par les PRI relative au respect des droits humains dans laquelle le Groupe APICIL est un participant actif.
- En 2024 : **Carbon Disclosure Projet (CDP)**, une organisation publiant des données environnementales des entreprises et les incitant à plus de transparence.

2. Liste des produits financiers SFDR

SFDR est une réglementation européenne relative à la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers.

Concernant les fonds ouverts investis (au travers des unités de compte ou des fonds euros), ils sont classés ainsi au 31/12/2025 :

- Article 6 : 11 %
- Article 8 : 68 %
- Article 9 : 11 %
- Sans information : 10 %

⁵ Principes pour l'investissement responsable

⁶ Centre technique des institutions de prévoyance

Nous sommes là pour vous.

À chaque instant. En toutes circonstances.

Pour tous, et pour chacun.

Pour protéger la santé de Lucie, cliente mutuelle et prévoyance depuis 2010, tout au long de sa vie. Dans les bons moments comme dans les moins bons.

Pour accompagner les projets financiers de Mina, une jeune entrepreneuse qui construit son avenir.

Pour préparer la retraite de Mehdi et lui permettre de la vivre en toute sérénité.

Pour soutenir Chloé, responsable QVCT dans son entreprise, qui s'appuie sur nos services et solutions pour améliorer le quotidien de ses équipes.

Pour permettre à Benjamin, supporter passionné de rugby, de vivre pleinement chaque match malgré son handicap. Aux côtés de la FFR et de l'EPCR, engagés pour un rugby plus accessible, sur le terrain comme en dehors.

« **Par une relation proche et attentionnée, soutenir toutes les vies, toute la vie** ». C'est notre raison d'être en tant qu'acteur de la protection sociale.

Notre modèle de gouvernance paritaire et mutualiste contribue à porter cette ambition, tout comme l'attention et la proximité dont Nicole, Christophe, Fati et nos 2 686 collaborateurs font preuve au quotidien auprès de nos 2,2 millions de clients. Fiers de leur engagement, nous soutenons leur montée en compétences et leurs initiatives professionnelles.

Ensemble, nous nous mobilisons pour une évolution positive de la société. Une transformation inclusive vers un monde qui ne laisse personne sur le bord du chemin. Un monde où tout le monde a sa place. Et ce, quels que soient son identité, son parcours, ses aspirations.

Nous sommes tous différents, et nos différences nous réunissent.
Mieux, elles nous réussissent.

Groupe APICIL, le soutien qui fait la différence.





Merci aux collaborateurs et collaboratrices du Groupe APICIL qui ont prêté leur image pour ce rapport.



APICIL Transverse Association de moyens du Groupe APICIL régie par la loi du 1er juillet 1901, enregistrée sous le n° SIREN 417 591 971, ayant son siège social au 51 Boulevard Marius Vivier-Merle - 69003 Lyon

APICIL Mutuelle Mutuelle régie par les dispositions du Livre II du Code de la Mutualité, inscrite au répertoire SIRENE sous le numéro 302 927 553 dont le siège social est situé 51 boulevard Marius Vivier-Merle – 69003 LYON

Document informatif mis à jour chaque année IN26/FCR0035 – 06/2026

Crédits photographies : Briac Durand / APICIL, Lotfi Dakhli

